



## *Les petites étoiles*



*Crèche communale de Brunehaut*

*4, rue de Jollain - 7620 Hollain*

*Téléphone et Fax : 069 / 77.24.43*

*lespetitesetoiles@commune-brunehaut.be*

*Projet d'accueil de la Crèche Communale «Les Petites Etoiles»*

### **1) PRESENTATION :**

Notre Crèche communale «Les Petites Etoiles» est implantée à la rue de Jollain, 4 à 7620 Hollain.

### **2) FONCTIONNEMENT :**

La Crèche Communale «Les Petites Etoiles» est un milieu d'accueil agréé et subsidié par L'ONE, dans les conditions fixées par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté Française du 2 mai 2019.

Elle est, en toute logique, soumise à la réglementation et à la surveillance de l'Administration Communale de Brunehaut, qui représente le PO.

Elle a pour objectif d'assurer l'accueil d'enfants à partir de la fin du congé de maternité à la date d'entrée à l'école domiciliés prioritairement sur le territoire de la Commune de Brunehaut et propose une capacité d'accueil de 42 places maximum.

La Crèche Communale est ouverte 220 jours/an.

L'horaire de l'accueil est le suivant : de 06 heures 30 à 18 heures 30, du lundi au vendredi.

Les périodes de fermeture sont situées entre Noël et Nouvel An ainsi qu'une semaine durant le premier semestre et 3 semaines en juillet et août (Les parents seront informés de ces dates chaque début d'année).

La Crèche Communale a un contrat d'accueil. Celui-ci vous sera expliqué en détail lors de l'inscription sur la liste d'attente et remis lors de l'inscription définitive de l'enfant. Les parents conservent ce contrat d'accueil et le signent ceci attestant qu'ils l'ont lu et qu'ils acceptent ces conditions.

La crèche organise l'encadrement des enfants comme suit :

3 sections = 3 équipes

La section des bébés, la section des moyens et la section des grands.

Le taux d'encadrement des enfants est d'une puéricultrice par tranche de 7 places.

L'encadrement administratif est assuré en premier lieu par l'infirmière qui assure le rôle de directrice et en cas d'absence par l'assistante sociale.

### 3) QUELQUES OBSERVATIONS PRATIQUES :

- Entrée parking:

Vous constaterez que par mesure de sécurité, l'entrée dispose d'un sas d'entrée avec vidéophone. Aucune personne étrangère n'est autorisée à pénétrer dans la crèche. Seules les personnes habilitées et renseignées par les parents y sont autorisées.

- Vestiaire :

La crèche est un lieu réservé à votre enfant. Néanmoins, pour vous accueillir, un vestiaire est mis à votre disposition, pour le rangement des poussettes. Chaque enfant dispose d'un casier dans lequel vous pourrez ranger ses effets personnels. Après avoir déposé les effets personnels de votre enfant dans son casier, nous vous invitons à aller le déposer à l'entrée de sa section où la puéricultrice viendra l'accueillir.

### 4) ORGANISATION ADMINISTRATIVE :

- Admission :

Conditions :

Conformément aux principes d'égalité et de non-discrimination (art.10 et 11 de la Constitution) et en tant que milieu d'accueil agréé par un organisme d'intérêt public, l'accessibilité du milieu d'accueil est assurée à tous les enfants, quelle que soit l'occupation professionnelle des parents ou de leur temps de prestation, l'accès au milieu d'accueil est un droit de l'enfant.

- PFP :

Le milieu d'accueil met tout en œuvre pour que son accès ne soit pas limité par le montant de la participation financière éventuellement demandée aux personnes qui confient l'enfant.

## 5) MISSIONS :

Le milieu d'accueil agréé s'engage à respecter le Code de Qualité tel que défini par l'Arrêté du 17 décembre 2003 du Gouvernement de la Communauté Française.

Voici les missions :

- Veiller à l'égalité des chances pour tous les enfants dans l'accès aux activités proposées et à instituer un service qui réponde à la demande des personnes et aux besoins des enfants : Il évite toute forme de comportement discriminatoire basé sur le sexe, la race ou l'origine socioculturelle et socio-économique à l'encontre des enfants et parents.
- Initiation du développement psychomoteur
- Permettre et valoriser l'expression par le biais des activités diversifiées
- Valoriser les progrès et les compétences de chaque enfant
- Favoriser le développement de la vie en groupe en tenant compte de l'âge
- Proposer un encadrement de qualité par un personnel diplômé et en formation continue
- Développer une relation de qualité entre les parents, le personnel de crèche et les enfants

Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire de mettre en œuvre une série de moyens et de principes.

## 6) L'ACCUEIL :

Pour que l'accueil se passe le mieux possible pour l'enfant et ses parents, il est nécessaire qu'une relation de confiance et une véritable collaboration soient établies entre la famille et le milieu d'accueil ; l'équipe organise celles-ci de manière progressive :

- Entretien(s) individuel(s) avec le responsable de crèche et avec l'assistante sociale :

Le milieu d'accueil s'informe des attentes de la famille par rapport au service et présente son fonctionnement au travers du contrat d'accueil et de son projet d'accueil et ce dès l'inscription sur la liste d'attente.

La directrice et l'assistante sociale sont présentes dans des tranches horaires accessibles aux parents : notamment à l'ouverture de la crèche le mercredi ainsi que le lundi et mardi en fin de journée . Les visites du milieu d'accueil dans le cadre des nouvelles inscriptions se font uniquement sur rendez-vous.

- Présentation de la puéricultrice de référence :

Afin que l'enfant et ses parents puissent avoir « une personne repère » au sein de la crèche et permettre ainsi l'instauration d'une sécurité affective de l'enfant, on lui attribuera une puéricultrice de référence ainsi qu'une puéricultrice soutenance. La puéricultrice de référence l'accompagnera jusqu'à son passage dans la section des grands. La puéricultrice soutenance aidera la référente dans chaque section mais aussi lors des passages de sections .Ceux-ci nécessitant un scission du groupe durant quelques semaines, la soutenance remplacera la référente et prendra en charge le groupe le temps que tous les enfants aient une place dans la section suivante. Nous disposons de deux soutenances une pour la section des bébés et moyens et une pour les sections moyens et grands. Elles entretiendront une relation privilégiée auprès de l'enfant et ses parents. Par exemple (mise au lit, change, repas, consolation, gestion des conflits,...). C'est elles aussi qui transmettront les informations et spécificités de chaque enfant à leurs collègues.

- Périodes de familiarisation :

L'entrée d'un nouvel enfant en milieu d'accueil représente une étape importante tant pour l'enfant que pour ses parents, que pour les accueillantes elles-mêmes. Elle doit être préparée, c'est le moment où s'instaure la relation de confiance.

De manière générale, dans les 15 jours qui précèdent l'entrée de l'enfant à la crèche nous prévoyons 6 visites avec l'un de ses parents. **Dans le souci de garantir le bien-être des bébés présents dans la section ainsi que leur sécurité, nous vous demandons de ne pas effectuer la familiarisation en présence des frères et sœurs de votre enfant.** Cependant, si vous le souhaitez, nous pourrons leur faire visiter la crèche à un autre moment. Les horaires seront discutés en collaboration avec les parents et la direction car ils doivent, dans la mesure du possible s'organiser en présence de la puéricultrice de référence et/ou de la soutenance ainsi qu'à un moment qui perturbe le moins l'organisation de la crèche.

Durant les 3 premières visites d'une durée approximative de 30 minutes, l'enfant et ses parents s'imprègnent de l'ambiance de la crèche.

Lors des trois visites suivantes, nous demandons aux parents de laisser l'enfant un petit temps seul à la crèche afin de se préparer au mieux lors de la séparation des premiers jours. Ainsi il y restera seul, la première fois deux heures, puis trois heures et enfin 4 heures. Ces temps de familiarisations sont obligatoires mais ne sont pas facturés. Dans l'intérêt de l'enfant ou de ses parents nous pouvons ajouter des familiarisations si cela s'avère nécessaire.

Ces périodes permettent :

- **aux parents :**

- de connaître davantage le milieu d'accueil de leur enfant,
- d'établir une relation de confiance avec les puéricultrices de référence et soutenantes ainsi que les autres membres de l'équipe,
- de présenter le portrait de leur enfant à la puéricultrice de référence, (de lui confier ses petites habitudes,...)
- de préparer la séparation,
- de poser les questions qu'ils souhaitent au sujet de la vie en crèche.

- **à l'enfant :**

- d'être présenté à toute l'équipe de la crèche mais surtout à sa puéricultrice de référence et la soutenante,
- de découvrir et se familiariser avec un nouvel environnement tout en se sentant en sécurité grâce à la présence de son parent (nouveaux visages, bruits, ...)

- **à la puéricultrice de référence :**

- de parcourir le portrait de l'enfant avec les parents afin de mieux le connaître
- de faire connaissance avec l'enfant via l'observation et les premiers contacts physiques
- d'établir une relation de confiance avec l'enfant et les parents
- d'expliquer la feuille de rythme (voir ci-dessous),

• **Le cahier de soins :**

Ce cahier de soins reprend les moments de sommeil de l'enfant, ce qu'il a mangé, les urines, les selles et les anecdotes de la journée. Il est tenu quotidiennement par les puéricultrices et permet ainsi d'approfondir la relation de confiance et le dialogue avec les parents.

• **Le carnet de communication :**

Lors de son entrée à la crèche chaque enfant aura un carnet de communication qui l'accompagnera de la crèche à la maison et vice versa. C'est un outil de

dialogue entre les parents et la crèche. Nous vous demandons d'en prendre connaissance après chaque retour de la crèche.

Les parents y trouveront une grille de rythme sur laquelle y seront notées les heures des repas et des siestes. Ce carnet ne remplace en aucun cas la communication orale et celle-ci sera même privilégiée. Afin d'éviter qu'elles ne passent trop de temps à la rédaction de ce cahier au détriment du temps passé au sol avec les enfants, celui-ci sera abandonné dès que le rythme et habitudes du bébé seront connus de tous. Nous demandons aux parents d'y noter des informations comme les heures et quantités des biberons de la nuit et du matin, le déroulement de la nuit...

Parallèlement, un petit cahier souvenirs relatant des observations des enfants sera remis aux parents en fin d'accueil.

## 7) LES DIFFERENTS MOMENTS DE VIE :

- L'alimentation :

La vaisselle et les biberons sont fournis et lavés par nos soins.

Les enfants reçoivent les repas compris entre les heures d'accueil. Ils nous sont livrés froids par un service traiteur et sont ensuite réchauffés à la crèche. Ils répondent aux normes de qualité recommandées en collectivité par l'ONE. Nous accompagnons les parents dans le suivi de ces recommandations.

Pour le bien-être de l'enfant, nous vous demandons de lui proposer son premier biberon à la maison dans un climat familial.

Un petit déjeuner tartines est servi vers 8h30 jusqu'à 9h à tous les enfants qui le souhaitent.

Le midi, un repas varié est proposé à l'enfant en fonction de son évolution/régime/appétit.

Un goûter sera servi dans l'après-midi (fruits, pain, laitages, ...) en fonction de l'âge de l'enfant.

De l'eau sera donnée à volonté tout au long de la journée.

Les bébés ne sont pas soumis à des horaires précis de repas jusqu'à leur passage chez les grands. L'enfant mange donc lorsqu'il en ressent le besoin. Si les moments de repas ont un rôle nutritionnel, ils sont également l'occasion :

- d'apprentissage
- de découvrir le plaisir de manger, de boire
- de passer un moment agréable, de détente.

Chez les grands, les repas sont donnés en collectivité et à heures fixes. Les enfants mangent dans des assiettes en porcelaine et boivent dans des verres en verre. Ils se servent également d'une fourchette et d'un couteau adaptés à leur âge.

Les plats sont proposés en self-service. Chaque jour, un enfant va chercher avec la puéricultrice le chariot des repas en cuisine et annonce à ses copains le menu du jour.

- Le change :

Nous disposons d'un local de soins composé d'une baignoire et d'un évier ainsi que d'une table à langer dans lequel nous assurons les soins d'hygiène.

Le moment du change est aussi un moment privilégié d'échange entre l'enfant et la puéricultrice. Ainsi elle lui parlera, lui expliquera ce qu'elle compte lui faire « je vais changer ton linge, te laver, prendre ta température » discutera de choses et d'autres.

Nous changerons votre enfant dès qu'il sera souillé. Dès lors nous vous demandons de veiller à ce que votre enfant ait un nombre suffisant de langes dans son sac nursery.

La crème de change ainsi que le savon et le sérum physiologique sont fournis par le milieu d'accueil. Si les parents souhaitent fournir d'autres produits de soins que ceux proposés à la crèche il est impératif qu'il soit spécifié que ceux-ci conviennent aux nourrissons. Dans le cas contraire ce produit de soins ne sera pas appliqué sauf si un certificat médical l'exige.

- L'acquisition de la propreté :

Tout en respectant le rythme de l'enfant, nous vous proposons de l'accompagner dans l'acquisition de la propreté. A cet effet, avec votre collaboration nous l'inviterons à aller sur le petit pot quand il en manifestera le besoin.

- Le sommeil :

L'objet transitionnel plus communément appelé « doudou » permet à l'enfant de se sentir rassuré et se faisant de « passer des étapes »... avec doudou il « se sent plus fort ». Nous vous demandons d'en choisir un pour lui, s'il ne l'a pas encore fait, afin de pouvoir commencer la crèche en toute sérénité. Il pourra l'avoir à sa disposition tout au long de la journée. Cependant, nous veillerons à ce qu'il ne le porte pas trop souvent à la bouche, cela dans le but de préserver sa dentition. Nous lui proposerons sa tétine, s'il en possède une, durant les périodes de repos.

Mis à part chez les grands où un rythme est instauré (les enfants dorment dans une couchette au même moment dans la pièce de vie), on veillera à respecter le rythme de sommeil de l'enfant, et ce, quelle que soit la demande des parents. Nous avons créé des coins doux cosy dans les sections des moyens et des grands afin de permettre aux enfants de se détendre plus aisément. Afin de garantir de réels moments de détente, ceux-ci seront encore à travailler dans le futur. Chaque enfant a son propre lit. En début d'accueil, dans la section des bébés, l'enfant dort dans la pièce de vie, et ceci le temps qu'il trouve ses repères dans ce nouveau lieu de vie.

- Les activités pédagogiques et d'éveil :

- **Activités autonomes, libres :**

Dans le but de laisser l'enfant évoluer à son rythme, il est important de favoriser l'activité autonome de l'enfant. L'équipe donne la possibilité aux enfants de s'exprimer à travers les jeux qu'ils choisissent. Pour cela nous mettons en place du matériel adapté à son âge, à ses capacités et à ses envies.

Les jeux sont très variés de manière à encourager le désir de découvrir, d'aller plus loin dans son expérimentation.

La section des grands a été retravaillée grâce à l'achat de mobilier supplémentaire. Différents coins jeux ont été aménagés et les enfants peuvent y circuler au gré de leurs envies. Un module de psychomotricité est installé dans la section des moyens, afin de satisfaire leur besoin de grimper en toute sécurité.

Les puéricultrices sont attentives à leurs initiatives et sont à l'écoute de leurs démarches, ceci afin de favoriser leur autonomie. Les progrès et les acquis sont encouragés verbalement ainsi que la solidarité entre les enfants par exemple : consoler un autre enfant qui pleure.

En cas de conflits, les puéricultrices n'interviennent qu'en cas de danger, laissant ainsi à l'enfant la possibilité de régler lui-même les conflits.

A la crèche, il peut arriver qu'il y ait des morsures d'un enfant envers un autre. Cette situation n'est confortable pour personne que ce soit pour l'enfant mordu, l'enfant mordeur, les parents de chacun ainsi que pour la puéricultrice qui doit vous l'annoncer.

En effet, afin de défendre son jouet, vouloir attirer l'attention ou encore dans d'autres situations, l'enfant, avant l'acquisition de la parole, s'exprime par la bouche certes mais en mordant. Ces morsures pulsionnelles se manifestent sans crier gare et l'adulte présent peut difficilement les éviter.

Nous ne banalisons pas ces actes. Nous consolons l'enfant mordu et nous lui expliquons qu'il doit se défendre.

Nous expliquons à l'enfant mordeur qu'il peut être fâché ou ne pas être d'accord avec l'autre mais qu'il ne peut pas mordre car cela fait mal (car il n'en a pas conscience au départ).

Dans ce type de situation, la fermeté et la cohérence des adultes ainsi que la discrétion autour de l'épisode aident à mettre fin aux morsures d'un enfant.

### Passage de sections

Des réunions de passages de sections sont proposées aux familles lors du passage dans la section suivante. Généralement elles sont organisées un samedi matin, afin qu'un plus grand nombre de parents puisse y participer. Celles-ci permettent de réexpliquer le projet d'accueil en fonction de l'âge de l'enfant et de la section qu'il va rejoindre. Elles favorisent les échanges entre les parents, la puéricultrice de référence et les personnes du bureau. Elles permettent également une rencontre entre les différents parents des enfants du groupe. De même deux événements sont organisés durant l'année : le verre de Noël qui se déroule généralement le vendredi soir qui précède les vacances de Noël ainsi que la chasse aux œufs qui se déroule le vendredi après-midi précédant Pâques.

### Le jardin

Une sortie quotidienne variant d'une demi-heure à plusieurs heures en fonction des conditions météorologiques, est organisée dans le jardin. **Dès que la marche est acquise, les sorties sont proposées.** Pour les autres, nous les organisons sur la terrasse ou en poussette lorsque le temps le permet. Par conséquent nous vous demandons de munir vos enfants de vêtements adaptés.

Dernièrement, nous avons fait l'acquisition d'une poussette 6 places qui nous permet de faire des promenades en dehors de la crèche même avec les plus petits. La présence du Ravel tout proche nous permet d'explorer autrement la nature environnante.

### Voici une liste non exhaustive des bienfaits des sorties au jardin :

L'enfant y décharge ses tensions, se défoule... la qualité de son sommeil sera meilleure ensuite ;

L'enfant y découvre le monde qui l'entoure, de nouvelles sensations, les insectes, la nature en fonction des saisons..., les bruits..., les animaux... ;

Il joue ;

Il apprend ;

Il expérimente, stimule sa créativité ;  
Il se cache/ s'isole sous la surveillance des adultes ;  
La rencontre avec les enfants des autres sections permet les échanges avec les plus petits ou les plus grands et est donc bénéfique au niveau de la socialisation ;  
Il expérimente un espace plus grand, il a donc plus de liberté de mouvements ;  
Il éveille ses différents sens ;  
Il fait le plein de vitamine D et baigne dans une lumière naturelle ;  
Il exerce sa vision de loin ;  
Dehors, on peut faire des tas de choses : crier, courir, sauter, faire du bruit... A l'intérieur ce n'est pas possible ;  
Rendre l'enfant acteur, lui donner des responsabilités en lui donnant de petites tâches : donner à manger aux lapins, arroser les plantes du potager qu'ils ont plantées avec les puéricultrices, cueillir les fruits et légumes pour les repas ;  
L'enfant fait des apprentissages et devient autonome : s'habiller, remettre son manteau au porte-manteau, ranger ses bottes ;  
L'enfant fait de la psychomotricité naturellement ; grimper, courir, sauter, trouver son équilibre ;  
L'air qu'ils respirent est frais et renouvelé ce qui est bénéfique pour le système immunitaire ;

....

Le jardin est composé d'un espace jeux mais aussi d'un « jardin des senteurs et des saveurs ». Depuis peu, les enfants et les puéricultrices ont créé un potager. Celui-ci a été conçu spécialement pour les enfants, ils sont donc libres d'y circuler librement sous la surveillance des puéricultrices.

Nous avons le projet de reprendre deux lapins au sein du jardin de la crèche afin d'offrir aux enfants le plaisir de les observer et de les nourrir.

Durant la fermeture de la crèche, un membre du personnel les reprendra cependant si une famille est désireuse de s'en occuper, toute proposition est la bienvenue.

#### - Activités proposées :

Chaque enfant a son propre rythme, repas, sommeil, jeux et nous faisons en sorte qu'il soit respecté au moins jusqu'à son passage dans la section des grands.

A certains moments de la journée des activités sont proposées mais non imposées. L'enfant choisit d'y participer ou non. Il se dirige lui-même vers les jeux qui lui plaisent.

Ces activités veillent à solliciter les 5 sens des enfants par des bricolages, de la peinture, la psychomotricité, activités culinaires, chants, danses ...

Lors de ces activités, nous mettons à la disposition des enfants du matériel simple, peu élaboré, parfois même de récupération (boîtes de lait en poudre, gros bouchons,...) qui répond au besoin de développement naturel de l'enfant. Celles-ci permettent de l'accompagner dans le développement de ses compétences et dans l'instauration :

- d'un certain « ordre » l'enfant classe, ordonne, trie, élabore un raisonnement
- du langage : il nomme les concepts
- du mouvement : affine l'usage de ses mains
- du raffinement sensoriel.

Notre équipe est également sensibilisée à la lecture chez les tout-petits, celle-ci permettant :

- de mettre des mots sur des images et des émotions ;
- de retenir l'attention de bébé ;
- de répéter, rythmer, cadencer ;
- découvrir le monde ;
- stimuler l'imagination ;
- favoriser le langage ;
- mémoriser ;

Pour ce faire, chaque puéricultrice ou stagiaire lira régulièrement des livres à vos enfants et cela dès leur arrivée dans la section des bébés.

Nous travaillons également en collaboration avec la bibliothèque de Brunehaut, leurs animateurs viennent ainsi chaque jeudi pour faire la lecture aux enfants du service des grands.

Par ailleurs, un coin « lecture » pour les parents est à votre disposition face à la section des moyens. Les ouvrages (livres et revues) peuvent être empruntés gratuitement sur simple demande.

### Déroulement type d'une journée

Accueil à partir de 6h30 dans la section des bébés, jeux libres...

Vers 8h30, chaque groupe rejoint sa section afin d'y prendre, si l'enfant le souhaite, un petit déjeuner. Chez les moyens et les grands, celui-ci est composé de tartines beurrées

En matinée, jeux libres, activités pour les enfants qui en ressentent le besoin et sorties au jardin ou promenade.

A partir de 11h, le dîner est proposé précédé du lavage des mains;

Ensuite, en fonction des besoins, sieste précédée de la lecture d'une histoire et du brossage des dents chez les grands.

Vers 15h nous débutons les goûters dans toutes les sections.  
Ensuite, Jeux libres et préparation des enfants au retour à la maison.

Tout comme le passage d'une section à l'autre, l'entrée à l'école est précédée d'une période de familiarisation. L'équipe en parle régulièrement à l'enfant concerné mais aussi aux autres enfants du groupe pour expliquer les raisons du départ de leur camarade.

- La santé et les maladies

Conformément à la législation, tous les enfants accueillis dans notre crèche sont soumis à une surveillance de la santé qui comprend 4 examens médicaux obligatoires : à l'entrée, vers 9 et 18 mois et à la sortie.

Ces examens sont réalisés par un médecin attitré à la crèche. Ce suivi concerne la santé de l'enfant et les relations entre sa santé, sa vie dans la crèche et la protection de la collectivité d'enfants. Cette consultation a une mission préventive, aucun médicament ne s'y verra prescrit.

En cas de fièvre supérieure ou égale à 38,5°C nous administrons à l'enfant du Paracétamol (15mg/kg/dose max 4x/jour) Ceci afin de faire diminuer la température rapidement. Dans le cas où celle-ci ne diminuerait pas, un rappel systématique des parents sera pratiqué afin que celui-ci puisse lui administrer une autre molécule permettant de faire diminuer la fièvre.

## 8) LA COMMUNICATION :

Un ou plusieurs entretiens avec les travailleurs sociaux sera (seront) obligatoirement réalisé(s) pendant le séjour de l'enfant dans l'établissement. Le but de ces rencontres est avant tout d'améliorer la collaboration entre la famille et l'équipe de la crèche.

## 9) L'EQUIPE

- Le P.O. :

La Commune de Brunehaut, représentée par :

Madame la Bourgmestre, Clara Hurbain ;

Madame la Directrice Générale, Nathalie Bauduin.

- La Direction : Elle exerce un rôle central dans la dynamique qu'elle insufflera, le soutien qu'elle apportera à toute l'équipe, la qualité de la rencontre avec les familles. ...bref, la mise en place du projet éducatif.

Elle s'occupe aussi de la gestion, encadre l'équipe et veille à ce que tous, respectent les points énoncés dans le projet d'accueil et dans le règlement d'ordre intérieur. Elle est infirmière spécialisée en santé communautaire.

- L'assistante Sociale : Son rôle est avant tout un rôle d'accompagnement et de soutien au travers de ses observations, remarques et conseils.

Elle établit les contacts utiles avec les intervenants sociaux concernés et participe au travail de coordination sociale.

En synergie avec la direction, elle participe à l'élaboration et au suivi du projet d'accueil et du contrat d'accueil.

Elle gère la participation financière des parents ainsi que la facturation et le suivi des paiements.

Elle a une présence active et régulière dans les groupes de vie.

- Le personnel d'encadrement :

Leur rôle est avant tout d'accompagner votre enfant pas à pas dans chaque moment de la journée, face à chaque besoin rencontré. Elles font un travail quotidien primordial avec les jeunes enfants.

Chaque accueillante a un rôle précis de par sa formation, ce qui assure à votre enfant un encadrement pluridisciplinaire.

Ces spécificités sont renforcées par une formation continue.

- Le personnel d'intendance :

Le personnel d'entretien présent d'une manière journalière, assure la propreté de nos locaux, en respectant les recommandations d'hygiène valables en collectivité.

- Des stagiaires puéricult (eur/rices) et ou infirmi (ers/ères) viennent également se former à la crèche sous la surveillance de l'équipe. Chaque stagiaire suit durant une période minimum de quinze jours un groupe d'enfants et sa puéricultrice de référence. Ils sont également suivis par les monitrices des différentes écoles.

*Tous les membres du personnel et stagiaires sont tenus d'observer une discrétion absolue sur tout ce qui se passe à la crèche.*

- Formations continuées - réunions d'équipe :

Chaque membre du personnel suit une formation continue par an. Cette démarche permet non seulement d'approfondir, de réactualiser et de compléter les connaissances acquises mais aussi de réfléchir sur notre pratique et d'aller plus loin dans l'élaboration de notre projet pédagogique.

Les formations continues favorisent une amélioration de la qualité d'accueil et le Pouvoir Organisateur de la crèche l'y encourage. A cette fin, la crèche fermera minimum 2 jours par an. Les dates de celles-ci seront communiquées aux parents dans les meilleurs délais.

Des réunions d'équipe sont organisées régulièrement afin de permettre une réflexion et un échange sur le quotidien de la crèche. Ainsi, celle-ci fermera à 16h30 à raison d'une fois tous les deux mois et ce, uniquement durant une période de congés scolaires.

## **10) L'ENVIRONNEMENT :**

Le bâtiment de la Crèche se situe à la rue de Jollain n°4 à 7620 Hollain (Brunehaut)

Un espace « jardin » et « aire de jeux » sécurisés entièrement clôturés, situés à l'arrière du bâtiment permettront aux enfants de jouer à l'extérieur.

Par ailleurs, l'environnement de la crèche est agréable : zone de déchargement et parking attenant à la crèche, à l'avant du bâtiment représentant un atout de sécurité et une facilité fonctionnelle importante pour y déposer votre enfant, habitations et commerces à proximité et accessibilité via la RN507, axe central desservant l'entité de Brunehaut.

Le bâtiment comprend :

- un sas d'entrée avec vidéophone
- un accueil avec tables à langer
- un vestiaire hall d'entrée et rangements
- un local de direction : bureau pour le responsable dans lequel seront reçus les parents (lors de l'inscription ou lors d'entretiens spécifiques)
- des sanitaires
- un local technique où s'effectueront les lessives.
- une cuisine
- une arrière-cuisine (réserve « sèche »)
- un bureau du personnel (espace pour le personnel et les stagiaires : repos, repas, réunions)
- la section « des petits »
- la section « des moyens »
- 4 zones de repos
- une mezzanine « la maison »
- 2 zones de change
- la section des grands à l'étage

-un ascenseur : celui-ci est interdit d'accès aux enfants de moins de 14 ans non accompagnés d'un adulte. Pour des raisons de sécurité, merci de ne pas autoriser les enfants à appuyer sur les boutons de l'ascenseur

Vu et approuvé par le Conseil  
communal en séance, le ~~2.9~~ AVR. 2026  
La Directrice Générale, La Bourgmestre,

